

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Duodi 12 Nivôse, an V.

(Dimanche 1^{er}. Janvier 1797.)

Nouvelles du blocus de Mantoue. — Subsidés demandés par la France à la cour de Turin. — Extrait d'une lettre de Londres sur le caractère de l'esprit public en Angleterre. — Retour du ministre de la marine à Paris. — Lettre de l'ambassadeur de France au canton de Bâle, sur la violation du territoire suisse. — Discussion sur le projet du code hypothécaire.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois,
16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

De Bergame, le 17 décembre.

Quoique les derniers succès des armées françaises aient été de la plus grande importance, on ne sauroit dire cependant que l'objet de leurs efforts soit rempli. Le siège de Mantoue n'est qu'un blocus très-imparfait; quinze mille Autrichiens l'environnent, et six à sept mille la défendent au-dedans. Wurmsér a réussi à se ravitailler, et les secours peuvent lui parvenir par les points que n'atteint pas la ligne très-bornée par laquelle on bloque la place. Mais c'est beaucoup d'avoir interrompu les opérations des deux armées auxiliaires de la place, d'avoir occupé le terrain et maintenu l'opinion. Quoi qu'il arrive, on n'imputera point au général d'avoir manqué d'activité ni d'habileté.

Deux députés de Milan sollicitent à Gènes un nouveau subside de 3 millions. On a peine à croire qu'ils réussissent à les obtenir.

De Turin, le 19 décembre.

On nous presse beaucoup de fournir des subsides en hommes et en argent à l'armée des Français, nos alliés. Il nous est presque aussi difficile d'accéder que de résister à ces demandes.

SUISSE.

De Bâle, le 20 décembre.

La plainte relative à la violation de notre territoire a été occasionnée par l'attaque d'un fort que les Français avoient élevé à trente pieds du territoire bâlois, près le Klein-Huningue (ou petit Huningue). La position rapprochée de ce fort étoit malheureusement propre à faire naître des incidents de la nature de celui qui fait l'objet de la plainte. Il est bien évident que notre état n'a d'autre but

que de maintenir sa neutralité; elle lui est trop précieuse pour qu'il néglige aucun moyen de ceux qui sont en son pouvoir; mais il ne peut aller au-delà; et on n'aura sans doute jamais dessein d'exiger de lui plus que ce qu'il peut faire. Il n'est pas douteux que les informations n'aboutissent à convaincre les généraux français de la vérité de ces dispositions.

ANGLETERRE.

Extrait d'une lettre écrite de Londres, le 21 décembre.

Je vois par vos papiers qu'on a des idées bien fausses ou bien troubles sur les événements de ce pays-ci, mais particulièrement sur le caractère de l'esprit public. C'est qu'en France vous ne jugez guère les choses que sur des paragraphes de gazettes ou sur des rapports très-suspects. Il faut vivre au milieu de ce tourbillon pour en bien observer les mouvemens divers.

L'attaque que Pitt a essayé sur les 1200 mille liv. et qu'il a avancées, sans rien dire, à l'empereur; a été poussée avec vigueur par l'opposition et a fait son effet. Vous connoissez trop ce pays-ci pour avoir cru que Fox et ses amis renverseroit le ministre par ce moyen; ils savoient bien qu'il n'y avoit pas là une violation précise de l'esprit constitutionnel; que l'acte un peu hasardé du ministre étoit excusé par des exemples précédens, et que sur-tout, le succès évident de cette opération le laveroit d'une telle inculpation. En effet, personne ne doute que les avantages signalés qui ont terminé la campagne de l'archiduc et sauvé l'Allemagne ne soient dûs au secours efficace que le cabinet de Londres a donné à l'empereur. Pitt s'exposoit et le savoit; si les autrichiens avoient été battus, il auroit été culbuté par cette même mesure. Il y a donc eu du courage à la tenter, et il y auroit non-seulement une grande injustice, mais encore une très-mauvaise politique à l'en punir. Dans les grandes occasions, il ne faut pas garotter l'administration par des règles trop scrupuleuses, et il faut laisser quelque latitude au talent et à l'audace, lors toutefois que l'esprit de la constitution n'est pas clairement offensé.

La discussion que cette affaire a occasionnée a cependant fait un grand bien. Elle a rappelé l'attention publique aux principes de la constitution; elle a réveillé l'inquiétude

et la jalousie naturelle des Anglais sur les dangers de la liberté ; elle a sur-tout ébranlé cette sécurité d'un ministre à qui l'habitude de triompher de toutes les attaques de l'opposition pouvoit donner une confiance, dangereuse pour lui-même comme pour sa nation, dans le sentiment de ses forces et de sa popularité. Voilà en général à quoi servent les efforts, même sans succès, de l'opposition. Ils conservent le respect des principes ; ils apprennent à discuter sévèrement toutes les mesures de l'administration ; ils entretiennent enfin cet esprit de censure publique qui forme la vraie sauve-garde de la liberté. Voilà ce que paroissent ignorer les étrangers qui demandent sans cesse ce que signifient ces beaux discours de l'opposition contre un ministre sûr d'avance de la majorité des suffrages.

La motion du général Filtz-Patrick a fait ici la plus vive sensation, non-seulement à la chambre où elle a été prononcée, mais encore dans le public ; elle a excité l'intérêt le plus universel en faveur des malheureux prisonniers d'Olmütz. On est étonné de l'indifférence que votre gouvernement montre pour un tel événement. Il paroît que le parti dominant chez vous ne voit dans la Fayette et ses compagnons de captivité que des Français qui n'ont pas voulu de la république. Il seroit possible de voir en eux des hommes libres, qui n'ont pas voulu s'associer à une révolution d'où devoient sortir tant de crimes et de calamités. Les Anglais verroient en eux des concitoyens retenus sans motif par un despotisme étranger ; et dans leur captivité une insulte au nom breton ; mais l'esprit de parti est encore trop violent parmi vous, le sentiment de liberté et l'esprit national y sont encore trop nouveaux, pour que cette affaire vous saisisse comme des hommes vieillis dans l'orgueil d'un gouvernement libre et puissant.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

De Morlaix, le 2 nivôse.

Un transport parti de Brest avec notre flotte, et qui portoit les chevaux de l'état-major, se trouvant trop mauvais marcheur pour suivre la flotte, l'a perdue de vue le 28 frimaire, à soixante lieues à l'ouest d'Onesant. Comme il ignoroit le lieu du rendez-vous, il s'est déterminé à revenir en France, et il est arrivé dans notre port, où il a déclaré que la flotte n'avoit rencontré en mer aucun bâtiment ennemi jusqu'au moment où il l'a perdue de vue.

De Paris, le 11 nivôse.

Le ministre de la marine est de retour d'hier au matin. Plusieurs accidens arrivés à sa voiture dans son voyage à Brest avoient retardé sa marche et ne lui avoient permis d'arriver qu'après le départ de la flotte. On croit généralement que s'il fut arrivé à tems, il y auroit eu quelque changement à l'expédition. Il est resté à Brest plusieurs jours, pendant lesquels il a pris connoissance de tout ce qui est relatif à son département. Il a donné des ordres pour presser encore l'armement des vaisseaux qui se trouvent dans ce port en état de tenir la mer. Mais les magasins commencent à s'épuiser, et les hommes manquent encore plus que les choses.

La destination de la flotte est toujours un mystère, qui donne lieu à des conjectures diverses : cependant on n'est guères partagé que sur l'Irlande et le Portugal. L'opinion

du plus grand nombre est pour l'Irlande, et beaucoup de circonstances assez spécieuses favorisent cette conjecture. Nous sommes cependant plus portés à croire que l'expédition regarde le Portugal ; mais cette opinion n'est fondée que sur des combinaisons vagues de probabilités. Quelques personnes envoient la flotte à la Jamaïque, ce qui est peu vraisemblable ; d'autres l'envoient à Trieste, ce qui l'est encore moins. Nous ne tarderons pas à être tirés de cette incertitude par des avis authentiques. En attendant, nous pensons que si l'expédition se faisoit en Irlande, nous en aurions déjà des nouvelles. Quoi qu'il en soit, il paroît constant que la proclamation de Hoche à son armée, qu'on a annoncée dans quelques papiers, est, comme nous l'avons jugé d'abord, une pièce supposée. Le journaliste, qui l'a annoncée le premier, auroit pu se dispenser de nous maltraiter pour en avoir révoqué en doute l'authenticité.

Nous avons publié aux articles de Bâle les sujets de plainte que notre gouvernement a eus sur la violation de territoire suisse. Voici la copie d'une lettre que le citoyen Bartheleny a adressée à l'état de Bâle, le 12 frimaire an 5^e.

« Le rapport de nos officiers prisonniers de guerre, et divers renseignemens dont les généraux français vous feront incessamment connoître les détails, ne laissent aucun doute qu'un corps d'Autrichiens n'ait passé avant-hier au soir sur votre territoire pour aller attaquer les Français par un côté que la neutralité helvétique devoit rendre invulnérable, sans que les postes suisses aient donné le moindre signal d'existence, et encore moins un signal d'alarme quelconque qui eût suffi pour faire renoncer l'ennemi à son audacieuse entreprise, et qui eût par conséquent évité le carnage auquel cette coupable négligence a donné lieu. Il résulte M. S. de ces mêmes rapports, que les postes suisses n'ont reparu ensuite que pour aider les Autrichiens battus à se sauver par votre territoire.

« Vous jugerez, M. S., par les faits dont les généraux de la république française vous entreprendront incessamment, qu'ils se trouvent dans la nécessité de prendre de mesures militaires, propres à prévenir une nouvelle occupation de territoire sur un point où il a été violé d'une manière si manifeste ».

Le menteur, ou le Journal par excellence. Tel est le titre d'un nouveau journal, dont il a paru deux numéros et qu'on trouve chez Huet, libraire, rue Vivienne, n.º 8.

Quid foret hic tanto dignum promissor hitu ?

Quel peut être l'objet d'un pareil journal ? S'il remplissoit son titre, sont objet seroit manqué. Un mensonge annoncé n'est plus un mensonge.

Mais on n'a pas trouvé une chose nouvelle en ayant trouvé un titre nouveau.

Les auteurs annoncent qu'ils ne seront ni éclairés, ni spirituels, ni savans, ni délicats, ni impartiaux. — *En littérature, ajoutent-ils, nous jugerons souverainement de tout, quoique nous n'ayons poussé nos études que jusqu'à troisième.* — *Malheur à qui s'avisera d'avoir plus d'esprit que nous !* — *Nous savrons ce que pensent tous les souverains ; nous aurons initiés dans tous les mystères des factions, des assemblées secrètes.* — *Nous serons égoïstes, babillards, rabaicheurs et ennuyeux, etc.*

Nous p
toire triv
d'Athènes
proposé a
exposer l
exécuté.

ces parole
Eh bien
excellence
jours sans

En cec
sur l'art.

Quelqu
Les nouve
qu'ils n'at
qu'avec b
comme pa

Il ne fa
Le Mente
Poultier ?

Almanac
franc d
n.º 110

A
Vous vo
peu d'espac
renommée
ils plus de
Piron, Gre
illustres v
sans conter
tous les se
ans du pen
nement ne
Audouin (c
deux dame
toit pas sur
à le Brun
tales, Leg
des postu
est pas.

Peut-être
fe, qu'un
Vous von
sur les b
que les seu
lyste &
pour les m
des trépass
robine. On
applaudisse
est un peu
est vers ont
rare.

On lit d
font pas b
tons de la
ligne de c
à trois ch
ait le tale
de quatre
campagne,
dans le mo
voient pas
produisent

Parmi le
trés-remar
Thomas est
Bâle à tra

Nous prendrons la liberté de rappeler à ces écrivains l'histoire triviale de ces deux architectes qui offroient au peuple d'Athènes leurs talens pour la construction d'un édifice public proposé au concours. L'un des deux fit un beau discours pour exposer le plan et l'esprit dans lequel l'ouvrage devoit être exécuté. Lorsqu'il eut fini, le second ne prononça que ces paroles : *ce que celui-là a dit qu'il feroit, je le ferai.*

Eh bien, ce que promet si pompeusement le *Menteur par excellence*, messieurs Poulhier et Louvet le font tous les jours sans l'annoncer dans *la Sentinelle* et *l'Ami des Loix*.

En ceci, comme en tout, la nature a un avantage infini sur l'art.

Quelque supériorité que puissent avoir à d'autres égards les nouveaux *Menteurs* sur les anciens, nous craignons qu'ils n'atteignent jamais leurs modèles. Ce qu'ils ne feroient qu'avec beaucoup de peine et de talent, ceux-ci le font comme par instinct, sans effort comme sans esprit.

Il ne faut donc pas tenter de faire ce qui est bien fait. Le *Menteur par excellence* existe déjà. Est ce *Louvet*, est ce *Poulhier*? c'est ce qui est trop embarrassant à décider.

Almanach des Muses pour l'an V. Prix, 2 liv. 8 sous, franc de port. Chez Louis, libraire, rue Saint-Severin, n.º 110.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

Vous voulez une notice de l'Almanach des Muses. Vous avez si peu d'espace et tant de poètes se présentent ! Distribuer un peu de renommée à chacun d'eux, ce seroit le miracle des cinq pains. J'y ai plus de 70 noms, y compris ceux de quelques morts célèbres, Piron, Gresset, Thomas, Champfort, Florian, &c. On y voit briller d'illustres vétérans, M. de Nivernois, Saint-Lambert, Marmontel, sans conter ce Delille qui, sans être vieux, est déjà ancien dans tous les sens honorables de ce mot. Trois législateurs ou représentants du peuple se trouvent dans la compagnie. Ceux-là vraisemblablement ne prétendent pas faire loi en poésie, si ce n'est peut-être Adouin (qui ne l'obtiendra pas sans contestation.) On y remarque deux dames qui ont changé de nom sur les registres nuptiaux et non pas sur celui du Parnasse, mesdames de Beaufort & de Bourdic; et le Brun qui ne permet pas aux belles de faire des vers; Fontanes, Legouvé, Andrieux, Parny; puis d'autres hommes connus, & des postulans, & des émérites, & de modestes anonymes. Chénier n'y est pas.

Il est aux jacobins & chez la calomnie.

Peut-être l'écarte-t-on d'un recueil de vers nouveaux, parce qu'il n'y a qu'un compilateur d'anciens hémistiches.

Vous vous rappelez la fiction d'Homère, cette foule qui se presse sur les bords du Lethé pour passer dans la barque, aussi nombreuse que les feuilles que l'automne abat des arbres. Fontanes passera dans l'Élysée & Legouvé aussi. Ils ont fait entendre des chants pieux pour les morts. Leurs sujets sont très-voisins, les sépultures, le jour des trépassés. Ces deux morceaux peuvent chacun être appelés un poème. On connoît peut-être davantage celui de Legouvé. Les applaudissemens qu'il a reçus retentissent encore. Celui de Fontanes est un peu plus considérable. Il a une sorte de machine & de fable; ses vers ont plus de pompe, & la fabrique en est d'une perfection rare.

On lit des fragmens du poème de Delille sur l'imagination. Ils ont pas besoin d'eloges, non plus qu'une épître sur les *Consolations de la vieillesse*, pleine de bonne philosophie & de beaux vers, signée du célèbre auteur des *Saisons*. Un autre fragment d'un poème en trois chants est celui d'Ismaël, par M. de Flins, dont on connoît le talent. Le citoyen Kivalant a traduit de l'anglais, en strophes de quatre vers héroïques, une élégie, intitulée *le cimetière de la campagne*, autre chant du genre lugubre. Ce genre doit dominer dans le moment où nous sommes. C'est beaucoup que nos muses ne soient pas mortes, & que leurs jardins, dévastés par les Vandales, produisent encore quelques fleurs.

Parmi les piéces de poètes qui ne vivent plus, il y en a deux très-remarquables. L'une de Thomas, l'autre de Gresset. Celle de Thomas est la traduction d'un des endroits de Juvenal les plus difficiles à transporter décentement dans notre langue. Cette traduction

est une véritable victoire, celle du talent vertueux sur celui qui n'est qu'énergique. On se rappelle la description de Messaline dans un mauvais lieu

*Ostendit que tuum, generose Britannice, ventrem.....
Et lassata viris, sed non satiata, recessit.*

La mémoire a presque honte d'avoir retenu ces terribles vers & s'empare sans scrupule de la traduction.

Elle étale à leurs yeux, sur un lit effronté,
Noble Britannicus, les flammes qui t'ont porté.....
Ses sens sont fatigués et non pas assouvis.

Notre vieux Régner, qui n'étoit pas si pudique que Thomas, a dit en un seul hémistiche:

Lasse, dis-je, et non soûlé.

Il y a long-tems que M. de Voltaire a dit que ces sortes de comparaisons servent à former le goût.

On pourra comparer sa jolie piéce au maréchal de Villars, où il décrit si gaîment son propre enterrement, avec celle où Gresset demande pour un de ses amis la survivance d'un vieux lieutenant de roi. Ce sont deux modèles de badinage admirables. La familiarité de Voltaire est en général plus noble. Gresset brille par la fertilité & par ce degré de malice qui a fourni à son *Mochant* tant de vers devenus proverbes en naissant. Il faut lire le portrait de ce vieux Reire:

Très-choyé, très-soigneux des restes de son être,
Éternel dans ses bastions,
Empaqueté, fourré, le nez sur les tisons,
Entre son major & son pèdre,
Et ses contes de garnisons,
Et ses pipes & ses marrons.
Las, il enterrera peut-être
Celui pour qui nous demandons.
Dieu lui fasse toute autre grace, &c.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTIS.

Présidence du citoyen JEAN DEBEY.

Séance du 11 nivôse.

Dumolard obtient la parole pour une motion d'ordre. Il expose que dans quelques départemens on refuse aux parens d'émigrés la levée du sequestre mis sur leurs biens, quoiqu'ils aient fait la déclaration exigée par l'article IV de la loi qui les concerne; dans d'autres départemens, au contraire, cette levée de scellé s'accorde sans difficulté dès que la déclaration est faite. Il en résulte d'abord que les divers départemens se font des juridictions particulières, et ensuite, que les sequestres si préjudiciables à l'agriculture, sont maintenus contre les dispositions de la loi. Dumolard demande qu'il soit nommé une commission pour présenter ses vues au conseil sur les moyens de faire cesser les doutes des administrations de département et assuser la pleine exécution de la loi. — Cette proposition est adoptée.

Royer rappelle au conseil qu'il a demandé il y a quelque tems des renseignemens au directoire exécutif sur les hommes de couleur détenus à Rochefort. Le directoire n'a pas encore répondu; cependant ces malheureux gémissent dans les fers. Royer propose donc qu'il soit fait un second message. — Cette proposition est adoptée.

Divers citoyens de Paris avoient adressé il y a quelques jours une pétition au conseil pour se plaindre de ce qu'on avoit refusé de leur adjuger l'enclos des charreux de Paris qu'ils ont soumissionné. On avoit donné pour motif de la

suspension, qu'on devoit faire dans cet enclos une pépinière nationale.

Delleville, au nom de la commission chargée d'examiner cette pétition, expose que le motif allégué pour cette suspension est d'autant plus étrange, qu'on vient d'arracher et de transplanter une pépinière qui existoit déjà dans le même enclos. Il propose en conséquence au conseil d'ordonner que les pétitionnaires seroient mis sans délai en possession de l'objet par eux soumissionné. — Adopté.

On a entamé la discussion sur le projet du code hypothécaire.

Jourdan et quelques autres l'ont fortement attaqué. Le premier a comparé les cédules hypothécaires aux billets de Law; a fait sentir qu'elles pourroient présenter les mêmes dangers et nous replonger dans le gouffre de maux que les assignats nous ont causés et dont nous sommes à peine sortis.

Quelques orateurs proposoient de discuter séparément le système hypothécaire et le système cédulaire. Rouzet s'y est opposé; il a demandé qu'on laissât à chacun la liberté de discuter l'ensemble du plan, afin qu'on pût en faire connoître tous les défauts. Cette proposition a été adoptée.

(Nous ferons connoître plus en détail cette discussion, qui sera reprise après-demain).

Le conseil a accordé 60 mille francs pour la continuation des travaux nécessaires pour les séances de la haute-cour de justice.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen PARADIS.

Séance du 11 nivôse.

Lanjuinais, au nom d'une commission, propose de rejeter la résolution du 17 brumaire, relative aux déclarations opposées de plusieurs jurés sur le même fait, comme inutile, incomplète, équivoque, litigieuse et contraire à l'institution du jury.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution qui exempte les médecins et les peintres du droit de patentes.

Legrand parle en faveur de la résolution. Il commence par parler de Zeuxis, de Praxitelle, de Cyrus, d'Artaxercès.

Passez à Buonaparte, dit-on à Popinant. Legrand demande si les Grecs qui étoient des statues à leurs poètes, à leurs peintres, à leurs médecins, les auroient assujettis aux droits de patentes?

C'est, dit-il, se faire une étrange idée de l'égalité, que d'y vouloir soumettre non les hommes, mais les choses. Je ne conçois l'idée d'un privilège qu'en faveur d'un ou plusieurs individus nommément exceptés de la charge commune. Mais lorsqu'une exemption de droit est accordée à un art, je ne vois point un privilège accordé à des individus, mais seulement que cet art n'est pas compris dans le droit de patente. Vous qui voulez soumettre à ce droit la peinture, la sculpture, la médecine, tous ces arts le fruit du génie, pourquoi n'y assujettissiez

vous pas le poète qui tire un profit de ses vers, de ses pièces de théâtres, l'écrivain qui tire un profit de ses ouvrages? Pourquoi, si vous asseyez le droit de patente sur le lucre d'une profession, n'y assujettissiez-vous pas aussi le législateur, qui est indemnisé pour les fonctions qu'il remplit?

D'ailleurs, le travail individuel n'assujettit pas l'ouvrier au droit de patente; ainsi les peintres, les médecins, n'empruntent le secours de personne; ils ne doivent leurs ouvrages qu'aux conceptions de leur génie et au travail de leurs mains.

On ne doit point, dit Lecouteux, faire politiquement, encore moins en matière d'impôt, une classe d'arts appelés libéraux. Ce ne sont là que des arts agréables. Le travail est le moteur, le conservateur de la liberté; donc les hommes qui exercent des arts utiles, exercent des arts libéraux, de beaux et bons arts.

Une institution qui élèveroit une classe d'arts privilégiés, seroit funeste à la liberté; elle décourageroit les autres arts appelés mécaniques. C'est par les relations avec le commerce que les arts, en Angleterre, ont tant profité. Ce n'est que par cette association mercantile que les arts font en Angleterre les plus brillantes comme les plus puissantes fortunes.

Lecouteux conclut au rejet de la résolution. Le conseil ajourne la suite de la discussion.

Bourse du 11 ventôse.

Amsterdam.....60 ¼ 61 ¼	Bordeaux.....¼ perte. à 2 m.
Hambourg.....192, 190.	Or fin.....101 liv. 7 s. 6 d.
Madrid.....11 l. 2 s. 6 d.	Lingot d'arg...56 l. 7 s. 6 d.
Cadix.....11 l.	Piastre.....5 liv. 4 s.
Gènes.....91 ½, 90 ½	Quadruple.....79 liv.
Livourne.....103.	Ducat d'Hol...11 l. 7 s.
Bâle.....½ bénéf.	Souverain.....33 l. 15 s.
Lausanne.....2 perte.	Guinée.....
Londres.....24 7 s. 6 d.	Mandat, 1 l. 16 s., 16 ½, 16
Lyon.....au pair.	s. 3 d. 9 d. 16 s. ½, 16 s. 3 d.
Marseille.....½ bénéf.	

Esprit 5/6, 512 l. 10 s. — Eau-de-vie 22 deg., 385 l. — Huile d'olive, 1 liv. 6 s. — Café Martinique..... — Café Saint-Domingue, 1 liv. 16 s. — Sucre d'Ham-bourg, 2 liv. 3 s. — Sucre d'Orléans, 1 l. 19 s. — Savon de Marseille, 19 s. — Chandelle, 12 s.

Essais sur la Peinture, suivis d'Observations sur le salon de peinture de 1795; par Diderot; seconde édition, 1 vol. in-8°. de plus de 400 pages. Prix, 4 liv. broc. & 5 liv. 10 s. franc de port par la poste. A Paris, chez F. Buisson, libraire, rue Hautefeuille, n°. 20.

Nous avons déjà fait connoître cet ouvrage, le meilleur des ouvrages posthumes de Diderot, et l'un des meilleurs qu'on ait jamais écrit sur la peinture, sur bel art, si plaisamment décrié par Mercier, mais qui a bien moins à redouter du mépris de ses ignorans détracteurs, que de la stupide tutelle où veulent le tenir ses ignorans & plats protecteurs.